



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Aménagement des rues Colbert et Albert de Mun – Participation de la Ville de Pontivy aux travaux de voirie réalisés sous maîtrise d’ouvrage de Pontivy Communauté

DEL-2018-115

Numéro de la délibération : 2018/115

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, voirie

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d’affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents : Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

Aménagement des rues Colbert et Albert de Mun – Participation de la Ville de Pontivy aux travaux de voirie réalisés sous maîtrise d’ouvrage de Pontivy Communauté

Rapport de Alexandra LE NY

Pontivy Communauté et la Ville de Pontivy souhaitent poursuivre l’aménagement des rues Colbert et Albert de Mun situées sur le parc d’activités de Signan et correspondant à un de ses accès principaux du carrefour avec la RD 179 (giratoire Opel) jusqu’au carrefour avec la rue Monge (giratoire Kennedy).

Les objectifs de ce projet sont :

- de créer une entrée-sortie de ville de qualité en améliorant la sécurité des flux,
- de faciliter la connexion de Pontivy-Sud avec le centre-ville,
- de redonner une vraie identité commerciale à ce secteur pourvu d’activités dynamiques ayant investi ces dernières années dans l’aménagement de leurs locaux.

Les principaux aménagements sont :

- travaux d’effacement des réseaux dont le déploiement d’infrastructures fibre optique,
- réduction de l’emprise de la chaussée de 6,5 mètres de largeur afin d’améliorer la sécurité des flux, de ralentir la vitesse et de ce fait faciliter les entrées et les sorties d’entreprises et pose de bordures T2 (en limite de chaussée),
- refonte de l’enrobé et travaux divers de marquage au sol (passages et cheminements piétons), le profil en long de la voie est conservé, il sera relevé de 6 cm par rapport à l’existant correspondant à la réalisation du tapis en enrobé,
- suppression de la majorité des voies d’insertion de type « tourne à gauche »,
- aménagement d’espaces destinés aux déplacements doux :

- création d’une piste cyclable :

De la rue Clémentel jusqu’au giratoire de chez Opel : piste cyclable à sens unique, délimitée par une bordure P3, d’une largeur de 1,50m implantée de part et d’autre de la voie

Puis une piste cyclable à double sens d’une largeur de 3m par utilisation du halage

La piste longeant la rue sera séparée de la chaussée par une bande paysagère d’une largeur minimale de 1,20m

- création d'un cheminement piétons :

En enrobé teinté, délimité par une bordure P3 d'une largeur de 1,50m de part et d'autre de la voie de la rue Clémentel jusqu'au giratoire de chez Opel jouxtant la piste cyclable, puis cheminement pour piétons d'un seul côté de la rue Clémentel jusqu'au giratoire Kennedy.

Ce cheminement sera séparé de la chaussée par une bande paysagère de 1,20m minimum. Des passages piétons seront tracés régulièrement afin de desservir au mieux les entreprises et au droit des carrefours.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 1 444 000€ TTC.

Considérant qu'il est indispensable de garantir un aménagement harmonieux sur cette portion de voie appartenant pour partie à Pontivy Communauté et pour partie à la ville de Pontivy, Pontivy Communauté propose de lancer un appel d'offres travaux unique en distinguant deux phases correspondant à la propriété de chacune des collectivités.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Pontivy Communauté à lancer un appel d'offres unique en distinguant deux phases correspondant à la propriété de chacune des collectivités ;

- D'accepter la participation de la ville de Pontivy à hauteur de 50 % du coût des travaux de la voie lui appartenant estimés à 480 000€ TTC, cette participation étant de 50 % pour les travaux s'avérant inférieur à l'estimation et un maximum si les travaux s'avèrent supérieur à l'estimation ;

- De proposer à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de se prononcer sur la proposition d'intégrer la voirie appartenant à la ville de Pontivy dans le patrimoine communautaire afin d'assurer une continuité d'entretien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**